



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Attribution d'une subvention à l'hôpital de Revel pour la réalisation de travaux de réhabilitation

N° 002.11.2022

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

L'an deux mille vingt-deux le dix du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 2 novembre 2022.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUCS, Robert CLERON

Absents excusés

Pascaline CONTE-DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET
Rémi DERON-LOUP
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-002112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Depuis 2019, le CHIC de Castres – Mazamet qui gère également le centre hospitalier de Revel s'est engagé dans un projet de réhabilitation important de ce dernier.

Pour mémoire, le site actuel a fait l'objet de plusieurs étapes par le passé avec :

- sa création en 1813 lors du don d'une maison au bureau des pauvres, maison qui, agrandie, deviendra et est toujours la résidence de l'Etoile,
- en 1874, la construction de l'hospice Jean Joseph Roquefort (JJR), toujours en fonction à ce jour,
- de 1980 à 1982, la réalisation d'un nouvel hôpital qui abrite près de la moitié des 214 lits actuels.

Fortement intégré au cœur de ville de la commune, l'hôpital de Revel est aujourd'hui un ensemble immobilier composé de 3 bâtiments sur 2 sites :

- le site de l'Etoile avec 60 lits en EHPAD,
- le site Roger Ricalens comprenant le bâtiment JJ Roquefort (42 lits en EHPAD et 16 lits en unité d'hébergement renforcé (UHR) et unité de soins de longue durée (USLD) ainsi que le bâtiment H (112 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR) / USLD).

Même si ces bâtiments ne font pas l'objet d'avis négatifs des commissions de sécurité, ils présentent des conditions d'accueil disparates et ne répondent plus aux conditions actuelles d'accueil des patients : nombre important de chambres doubles, taille des chambres parfois insuffisante, manque de lieu d'accueil et de vie sociale, locaux rafraîchis en nombre insuffisant, circulations verticales sous dimensionnées, absence de locaux de stockage. En outre, la dispersion et le mélange des activités sont préjudiciables à l'organisation du travail ainsi qu'à la qualité des prises en charge.

Face à ce constat, le CHIC de Castres – Mazamet a fait appel à un programmiste afin d'arrêter un projet de réhabilitation sur les sites actuels en tenant compte des contraintes liées à sa localisation en milieu urbain, au caractère historique d'une partie des bâtiments, aux obligations du plan local d'urbanisme et à la nécessité de réaliser des travaux en site occupé.

Ce projet relève aussi plusieurs défis en termes de proximité, de fonctionnement et de développement durable. On peut citer notamment :

- la vocation d'hôpital de proximité avec la spécialisation des bâtiments par activité, la dynamisation de l'activité de SSR ainsi que de consultations avancées proposées par le CHIC Castres Mazamet à la population révéloise,
- sur le plan architectural, il homogénéise les conditions d'accueil des usagers dans les structures en regroupant les activités de même nature dans un même bâtiment. Il permettra d'améliorer considérablement les conditions de travail des professionnels avec des locaux aménagés conformément aux standards recommandés actuellement,
- la volonté d'éviter toute nouvelle artificialisation des sols, confortant ainsi sa dimension éco-responsable et la prise en compte d'aspects techniques et environnementaux. L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue a comme objectifs de travailler sur la stabilité de la température plutôt que de chauffer ou de rafraîchir ainsi que de proposer une gestion intelligente des bâtiments et d'utiliser les énergies renouvelables dans la production d'eau chaude.

L'objectif est d'atteindre à minima 30 % de réduction de consommation d'énergie et jusqu'à 40 % de gain sur la consommation d'énergie primaire de référence pour le bâtiment réhabilité.

031-213104516-20221110-002112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Les grandes étapes de ce projet jusqu'à ce jour ont été les suivantes :

- septembre 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- mars 2022 : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- avril 2022 : démarrage des études de maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 21 329 275 € TTC. Le tour de table financier a permis de disposer des enveloppes suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - participation financière de l'ARS et de la CNSA : | 6 200 000€ |
| - dotation de soutien à l'investissement local (Etat) | 2 000 000€ |
| - autofinancement : | 5 129 275€ |
| - emprunt | 7 500 000€ |

Afin de boucler son plan de financement, le CHIC de Castres – Mazamet a sollicité la commune pour une participation financière de 500 000€.

Fortement intégré à la vie locale, l'hôpital de Revel est, de par son histoire et les services qu'il rend, un équipement public indispensable à la population reveloise dont près de 25 % de la population a plus de 65 ans.

En fin d'opération, la population bénéficiera d'une structure d'accueil et d'hébergement intégrée à son tissu urbain et social, facilement accessible, au confort hôtelier désormais attendu, organisée de façon lisible et pensée pour l'avenir.

La participation financière de la commune pourrait se réaliser avec les conditions suivantes :

- l'affectation de cette participation aux travaux de réhabilitation tels qu'exposé ci-dessus. Dans le cas contraire, cette participation pourra être annulée ou réévaluée à la baisse selon des conditions qui seront définies par une nouvelle délibération,
- en fin d'opération, un rapport de synthèse des travaux réalisés et du coût définitif de l'opération,
- la mention de la participation de la commune sur les supports de communication de l'hôpital en faisant apparaître le logo de la ville,
- le versement de cette participation en deux fois et sur 2 exercices budgétaires.

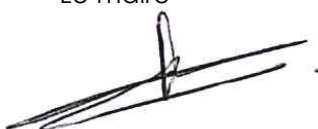
Compte tenu de l'intérêt public local de ce projet, sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la participation financière de la commune à hauteur de 500 000 € et dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 14 novembre 2022

Le maire



Accusé de réception en préfecture de Revel

031-213104516-20221110-002112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance



François LUCENA